



SOINS À DOMICILE

B-HOME CARE

PÉDICURE MÉDICALE À DOMICILE

PLATEFORME SPÉCIALISÉE, DANS LES SOINS ET
SERVICES PARAMÉDICAUX À DOMICILE

VOS AVANTAGES

- Gagnez une patientelle de votre région;
- Possibilité de faire une demande de remplacement directement via, la plateforme.

TARIF

Le tarif pour les prestations de
Pédicure médical à domicile,
établi par la plateforme est de
55€ par séance.

RÔLE ET FONCTIONNEMENT DE LA PLATEFORME

Le Rôle de la plateforme:

Le seul rôle de la plateforme, pour les Soins Pédicure médical à domicile est de vous mettre en relation, avec le client bénéficiaire, de votre région. La plateforme occupe, de la gestion de la prise en charge, de la facturation ainsi que de la tarification.

Étape de l'inscription

- L'intervenant pédicure médicale, crée son compte via le lien d'inscription, sur le site: www.intervenant-bhomecare.be.
- Une fois que tous les informations sont remplies et tous les documents demandés téléchargés. Notre équipe procède à la vérification de vos informations et valide ou non votre profil.
- Une fois votre compte est validé, vous devez télécharger l'application "BHC" disponible sur IOS et Android, afin de recevoir, des notifications, lorsque vous avez des demandes d'interventions.
- Lorsqu'un client, introduira une demande de prise en charge via notre plateforme et que celle-ci, correspond à vos disponibilités et votre/vos région(s) d'intervention, la plateforme vous enverra une notification, de demande d'intervention.
- Vous avez l'obligation, d'utiliser le système de pointage, via notre application "BHC", puisque, B-Home Care, gère la facturation et le suivi de la prise en charge. Et la plateforme, ne peut effectuer une facture, si celle-ci, ne dispose pas de données de pointage. (Heure d'arrivé et heure de départ)

LA PRISE EN CHARGE

FONCTIONNEMENT DE LA PRISE EN CHARGE

ÉTAPE I:

Lorsqu'un client, fait une demande de prise en charge, d'une pédicure médicale à domicile, sur notre la plateforme B-Home Care, et que celle-ci, match avec votre profil, (c'est-à-dire), vos compétences, vos disponibilités ainsi que, votre/vos régions d'interventions.

- La plateforme vous envoie une notification, de demande d'intervention, via l'application "BHC", ainsi que par mail;
- Vous avez alors la possibilité, soit, d'accepter la prise en charge, soit de la refuser;

Dans la mesure où, vous acceptez la prise en charge

- La plateforme envoie au client, une confirmation, de votre prise en charge;
- La plateforme vous envoie, toujours via l'application les informations suivantes du patient:
 - Nom, prénom du patient;
 - Adresse de l'intervention;
 - Fréquence de la demande;
 - ...

ÉTAPE II:

Une fois que la Plateforme B-Home Care, vous a envoyé, les informations relative à la prise en charge du patient. Vous devez le jour de l'intervention:

- Vous rendre à l'intervention;
- Pointer via l'application BHC, au début et à la fin de votre intervention, afin que nous puissions facturer le client;

Car nous rappelons que le système, établi une facturation au client, uniquement sur base des heures réellement prestées et donc sur base du relevé de pointage de l'intervenant. Sans cela, nous ne pouvons effectuer de facture, car le système considère que vous ne vous êtes pas rendu, chez le client, pour effectuer la prestation.

RÉGIONS DESSERVIES PAR LA PLATEFORME

La Plateforme B-Home Care, dessert actuellement, les régions suivantes:

- Les 19 Communes de Bruxelles
- Les 27 Communes du Brabant Wallon
- Les 65 Communes du Brabant Flamand
- Toute la Province du Hainaut
- Toute la Province de Namur
- Toute la Province de Liège
- Toute la Province du Luxembourg
-

N'hésitez pas à vous inscrire, si vous habitez ou exercez votre art, dans les régions ci-dessus.